



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 28 DECEMBRE à 18 h 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PODENSAC, DES COTEAUX DE GARONNE ET DE LESTIAC-SUR-GARONNE, PAILLET, RIONS dûment convoqué, s'est réuni à PODENSAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 22 décembre 2017

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Laurence DUCOS, Marc GAUTHIER, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Anne-Marie PENEAU, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD, Jocelyn DORE (pouvoir à B. DREAU), Philippe DUBOURG, Dominique FAUBET, Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Hervé GILLE (pouvoir à B. MATEILLE), Michel LATAPY, André MASSIEU, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT (pouvoir à B. TRENIT), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à D. CAZIMAJOU).

Secrétaire de séance : Alain QUEYRENS.

Membres en exercice :		Votes	
Présents : .....	42	Exprimés : .....	33
dont suppléants : ...	28	Abstentions : .....	0
Absents : .....	1	POUR : .....	33
pouvoirs : .....	14	CONTRE : .....	0
	5		

2017/293

ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DU SUD GIRONDE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.5711-1 ;

VU la délibération n°2017/213 du 13 septembre 2017 approuvant le périmètre et les statuts du syndicat Mixte du Sud Gironde ;

VU la délibération n°2017/212 du 13 septembre 2017 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions a désigné 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants ;

CONSIDERANT qu'à la suite de la création du Syndicat Mixte du Sud Gironde au 1<sup>er</sup> janvier 2018 les structures porteuses du SCOT et du Pays Rives de Garonne sont dissoutes ;

CONSIDERANT qu'il convient donc de désigner les représentants de la Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions au Syndicat Mixte du Sud Gironde ;

CONSIDERANT les 13 élus titulaires et les 13 élus suppléants suivants que le Conseil Communautaire a précédemment désignés pour représenter la Communauté de communes au SCOT :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Dominique CAVAILLOLS	Elie ZAUSA
Dominique CLAVIER	Mylène DOREAU
Hervé GILLE	Alain MAURIG
Mathieu TRUFFART	Michel ARMAGNACQ
Jean-Pierre MANCEAU	Anne-Marie PENEAU
Jean-Marc PELLETANT	Danièle LESQUIRE
Thomas FILLIATRE	Brigitte THIAL DE BORDENAVE
Alain QUEYRENS	Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL
Catherine RUDELL	Françoise NOUEL
Bernard DREAU	Guy MORENO
Pierre RIBEAUT	Sylvie PORTA
Christian BOYER	Jérôme GAUTHIER
Cécile DE GABORY	Didier CAZIMAJOU

CONSIDERANT que Monsieur le Président propose de désigner les mêmes délégués pour représenter la Communauté de communes au Syndicat Mixte du Sud Gironde ;

CONSIDERANT que, conformément à l'article L.2121-21, « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire » ;

CONSIDERANT les candidatures manifestées pour ces sièges, et conformément à la procédure de désignation des délégués aux seins des différents organismes extérieurs ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE les membres suivants pour représenter la Communauté de communes au Comité Syndical Mixte du Sud Gironde :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Dominique CAVAILLOLS	Elie ZAUSA
Dominique CLAVIER	Mylène DOREAU
Hervé GILLE	Alain MAURIG
Mathieu TRUFFART	Michel ARMAGNACQ
Jean-Pierre MANCEAU	Anne-Marie PENEAU
Jean-Marc PELLETANT	Danièle LESCURE
Thomas FILLIATRE	Brigitte THIAL DE BORDENAVE
Alain QUEYRENS	Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL
Catherine RUDELL	Françoise NOUEL
Bernard DREAU	Guy MORENO
Pierre RIBEAU	Sylvie PORTA
Christian BOYER	Jérôme GAUTHIER
Cécile DE GABORY	Didier CAZIMAJOU

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE**



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité :** Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

**Utilisateur :** Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2017293
Date de la décision:	2017-12-28 00:00:00+01
Objet:	DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DU SUD GIRONDE
Classification matières/sous-matières:	5.3.3
Identifiant unique:	033-200069581-20171228-D2017293-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20171228-D2017293-DE-1-1_0.xml	text/xml	872
nom de original:		
2017_293_DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DU SUD GIRONDE.pdf	application/pdf	200280
nom de métier:		
033-200069581-20171228-D2017293-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	200280

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 décembre 2017 à 15h38min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 décembre 2017 à 15h39min57s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	29 décembre 2017 à 15h40min04s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	29 décembre 2017 à 15h40min39s	Recu par le MIOCT le 2017-12-29